

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 30 Mars 2023*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux d'ouverture de chambre télécom sur la chaussée Rue Emile Zola, par la Société « Ielo » de Seclin,
Considérant que ces travaux nécessitent une occupation temporaire et ponctuelle du domaine public, au droit des différentes interventions, s'accompagnant d'une interdiction du stationnement, et d'une restriction de la circulation, à compter du Lundi 17 Avril 2023, pour une durée d'un mois,*

ARRETE

Article 1 : *Le stationnement sera interdit, et la circulation restreinte Rue Emile Zola, au droit des différentes interventions temporaires et ponctuelles de la Société « Ielo », à compter du Lundi 17 Avril 2023, pour une durée d'un mois.*

Article 2 : *La Société « Ielo » de Seclin se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant chaque durée d'intervention.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation et pose de protection par barrières ou autres.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Ielo » de Seclin, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



Le Maire,

**Pour le Maire
Maire délégué,**

André PAU